

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

**ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques  
du monument aux morts de la guerre de 1914-1918 de MUR-DE-BARREZ (Aveyron)**

**Le Préfet de la région Occitanie  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

La commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 3 juillet 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

**Considérant** que le monument aux morts de la guerre de 1914-1918 de MUR-DE-BARREZ présente un intérêt suffisant au point de vue de l'histoire et de l'art pour en rendre désirable la préservation en raison de son importance au sein du corpus des monuments aux morts d'Occitanie, étudié dans le cadre de la commémoration du centenaire de la guerre 1914-1918, et en raison de la qualité de l'œuvre du sculpteur Joseph Grandet et de l'architecte Eugène Vergnes, inaugurée en 1923,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : est inscrit en totalité au titre des monuments historiques le monument aux morts de MUR-DE-BARREZ (Aveyron), tel que délimité en rouge sur le plan cadastral annexé, situé place de Monaco, section AB, parcelle 345 et appartenant à la commune de MUR-DE-BARREZ, identifiée sous le n° SIREN 211 201 645, depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

**Article 2** : le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**Article 3** : il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Toulouse, le 18 OCT. 2018



Pascal MAILHOS

Département :  
AVEYRON  
  
Commune :  
MUR-DE-BARREZ

Section : AB  
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 20/06/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

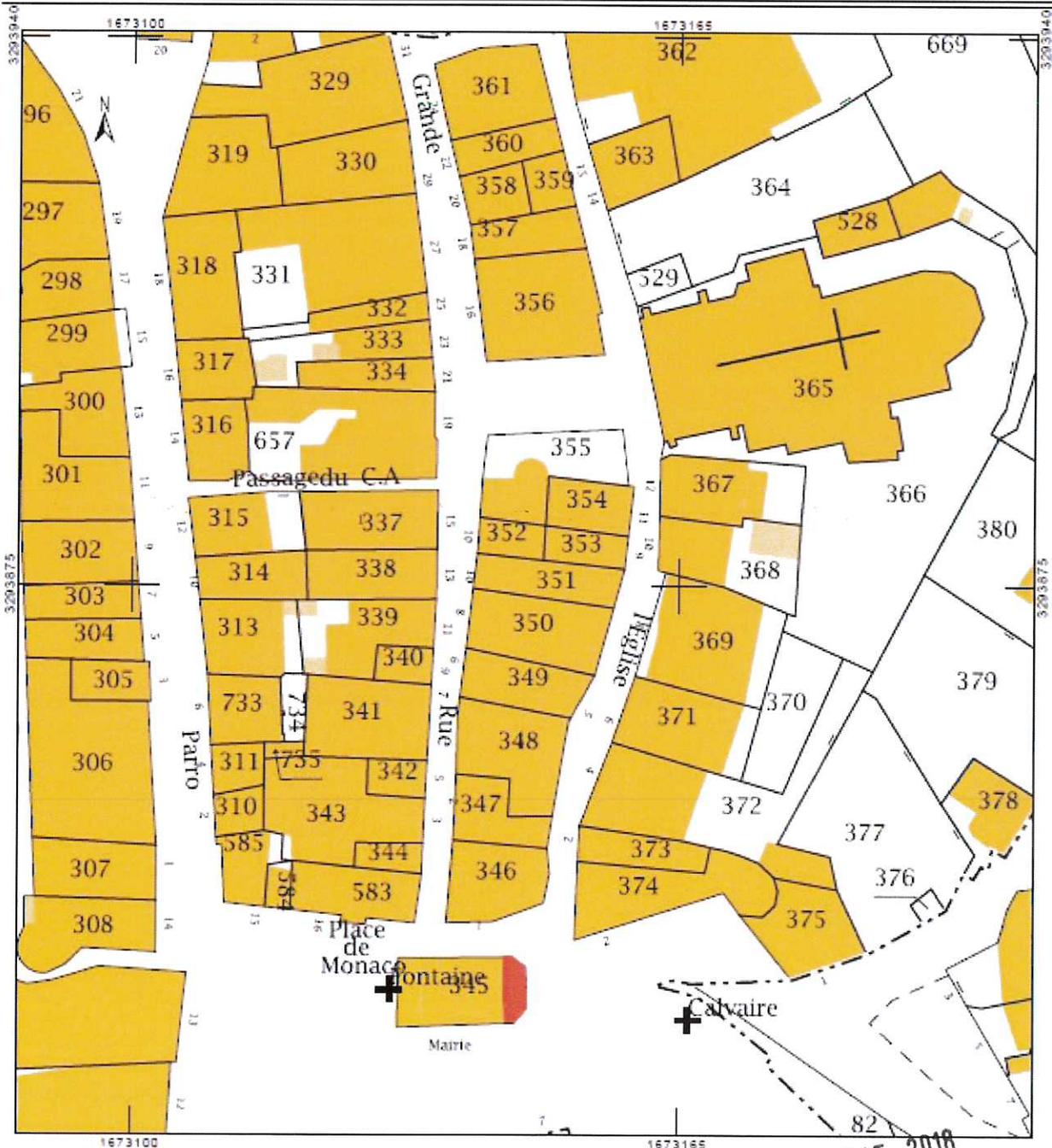
Plan annexé à l'arrêté portant inscription  
au titre des monuments historiques  
du monument aux morts de la guerre de 1914-1918  
de Mur-de-Barrez (Aveyron)

 Parties inscrites

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des Impôts foncier suivant :  
RODEZ  
Service Général 2, avenue du 8 mai 1945  
12024  
12024 RODEZ CEDEX 9  
tel. 05 65 77 85 45 - fax 05 65 77 85 42  
cdf.rodez@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



18 OCT. 2018  
le Secrétaire général  
pour les affaires régionales